

ZOOM SUR LE REAB

LE TITRE DE "RESPONSABLE D'ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT"



UN DIPLÔME CAPEB, DE NIVEAU 5/BAC+2,
RECONNU PAR FRANCE COMPÉTENCES



POUR QUI ?

- Artisan nouvellement installé
- Salarié en cours de reprise
- Gérant associé
- Président de Société par Action Simplifiée (SAS)...



OBJECTIFS

- Élaborer sa stratégie d'entreprise
- Maitriser sa rentabilité et sa solvabilité
- Piloter ses chantiers
- Mener des actions commerciales et de communication
- Recruter et manager

COMMENT ÇA MARCHE ?



COMPÉTENCES

- Chaque compétence est certifiée par un bloc de compétences
- Un bloc de compétence = un certificat officiel et reconnu par France Compétences

1

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE
d'entreprise et gestion des projets de développement

2

ANALYSE ET PILOTAGE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
et financière

3

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
et management de l'équipe

4

RÉALISATION D'ACTIONS COMMERCIALES
et de communication

ENTREPRISE
ARTISANALE
DU BÂTIMENT

5

PILOTAGE DE CHANTIER



BÉNÉFICES

JE BOOSTE MON PROJET D'ENTREPRISE
et entreprends différemment

J'AMÉLIORE MA STRATÉGIE,
prends du recul
et fais des choix plus ciblés

J'UTILISE DES MÉTHODES POUR AMÉLIORER LA GESTION FINANCIÈRE
et accède à des outils de gestion spécifique du bâtiment

JE CRÉE UN RÉSEAU COLLECTIF
avec des professionnels exerçant le même métier et favorise l'entraide sur les chantiers entre collègues

J'ACQUIÈRE DES CONNAISSANCES
sur la réglementation, la constitution et le suivi des dossiers techniques

EN PRATIQUE

ÉVALUATIONS RÉALISÉES SOUS FORME

- D'études de cas ou de QCM en situation professionnelle tout au long de la formation
- D'un projet d'entreprise comprenant un diagnostic partagé et un plan d'actions du stagiaire présenté lors d'un entretien oral devant un jury de professionnels



FORMATION

PLUS DE **80** DIPLÔMÉS PAR AN

- D'une durée moyenne de 50 à 60 jours sur 2 ans
- Accessible sur l'ensemble du territoire



Le saviez-vous...?

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



PRÉ-REQUIS : AVOIR EXERCER UN AN D'ACTIVITÉ EN LIEN AVEC LE REAB

- Déposer une demande de recevabilité pour vérifier si le candidat dispose d'un an d'expérience en lien avec le titre visé (REAB)
- Constituer un portefeuille de preuves permettant de justifier de l'ensemble des compétences requises pour le titre visé
- Présenter son dossier devant un jury composé notamment de professionnels du métier

POUR EN SAVOIR +

CONSULTEZ LA PAGE REAB SUR LE SITE DE LA CAPEB >>